

# IMPORTANT RAPPEL DE SÉCURITÉ DEUXIÈME AVIS - RAPPEL ÉLARGI



COOPER TIRE & RUBBER COMPANY  
Findlay (Ohio) 45840 419 423-1321

25 septembre 2020 - Émission originale  
3 mars 2021 - Deuxième Avis - Rappel Élargi

Madame, Monsieur,

Le présent avis vous est envoyé conformément aux exigences de la Loi sur la sécurité automobile. La présente a pour but de vous informer que votre pneu est susceptible d'avoir un défaut qui pourrait porter atteinte à la sécurité humaine.

Cooper Tire & Rubber Company a attribué le numéro **177-2** à ce rappel de sécurité et le ministère des Transports lui a attribué le numéro **2021-092**.

Cooper Tire & Rubber Company a déterminé qu'un défaut est présent dans certains pneus radiaux sans chambre à air pour véhicule de passagers, comme indiqué dans le tableau ci-dessous :

Nom du produit	Taille	Numéro de série DOT	Marque
CS5 Grand Touring (T-rated)	225/55R17	U9 00 1CW 2920-3220 & 4220-4420 & 5120-0121	COOPER

Le numéro d'identification du DOT est moulé dans chaque pneu et est composé d'une séquence DOT suivie d'un code de date à quatre chiffres. Par exemple, l'illustration suivante représente le numéro d'un des pneus concernés dans le tableau ci-dessus (le Cooper CS5 Grand Touring, 225/55R17). Pour ce pneu, la séquence DOT commence par l'indication U9001CW – et se termine par un code de date (semaine en 2 chiffres et année en 2 chiffres), qui peut être compris entre 2920 et 3220 ou 4220 et 4420 ou 5120 et 0121 (inclusivement). Voir l'exemple ci-dessous.



Cooper Tire & Rubber Company effectue le rappel de tous les pneus ayant le numéro d'identification DOT indiqué ci-dessus. En vertu du Règlement sur la sécurité des pneus de véhicule automobile, le numéro d'identification du pneu ne peut être retiré à moins que le pneu concerné ne soit détruit ou rendu définitivement inutilisable.

Les pneus concernés, comme ils sont fabriqués, peuvent avoir une bande de roulement réduite, ce qui peut provoquer des fissures à la base des fentes dans l'épaule et entraîner une séparation de la bande de roulement qui, si elle n'est pas détectée, peut finalement entraîner une défaillance du pneu conduisant à la perte de contrôle du véhicule. Les pneus concernés peuvent présenter une anomalie visuelle sur la zone extérieure de l'épaule du pneu. Les conditions de service peuvent inclure une perturbation de la conduite ou, dans certains cas, la direction ou la conduite du véhicule peuvent être affectées, pour autant que le conducteur en soit averti. La conduite à haute vitesse, qui peut favoriser l'apparition de ce problème, devrait être évitée jusqu'à ce que les pneus aient été inspectés et remplacés si leur numéro d'identification correspond à celui indiqué ci-dessus.

Cooper Tire & Rubber Company a déterminé que jusqu'à 210 des pneus concernés ont été importés au Canada sur le marché de remplacement.

CanadaCTRC1770221 - Deuxième Avis - Rappel Élargi

Afin de nous assurer de votre sécurité et de votre satisfaction, nous vous demandons de retourner le ou les pneus faisant l'objet de ce rappel à votre détaillant Cooper et d'apporter la présente lettre. Si après le processus d'inspection on confirme que vous êtes en possession d'un ou de plusieurs pneus visés par le présent rappel, ceux-ci seront remplacés, posés et équilibrés sans frais dans les cent quatre-vingts (180) jours (i) après la réception de cette lettre ou (ii) après la réception d'un avis indiquant que des pneus de remplacement sont disponibles (s'ils ne sont pas disponibles au moment de l'inspection). Il est prévu que le remplacement des pneus sera possible au moment de l'inspection. Toutefois, si les pneus ne sont pas disponibles au moment de l'inspection, ils le seront dans un délai de vingt et un (21) jours. À l'échéance de la période de cent quatre-vingts (180) jours, les pneus seront remplacés conformément à notre politique d'ajustement habituelle.

Il ne faut que quelques minutes pour déterminer si les pneus font l'objet du RAPPEL; trente (30) minutes par pneu seront cependant nécessaires si le remplacement des pneus est requis.

Pour toute question ou en cas de problème durant l'inspection ou le remplacement de vos pneus, veuillez communiquer avec le service des relations avec les consommateurs de Cooper Tire au 1 800 854-6288. Nous ferons ce qui est en notre pouvoir pour vous aider. Cooper Tire & Rubber Company a attribué le numéro 177-2 à cet avis de défautuosité.

Nous sommes désolés des incon vénients que cette situation peut vous causer, mais nous demeurons convaincus que vous comprenez l'importance que nous portons à votre sécurité et à la satisfaction que vous éprouvez quant à vos pneus. Veuillez communiquer avec votre revendeur immédiatement pour obtenir un remplacement gratuit des pneus faisant l'objet de ce rappel. N'oubliez pas de lui remettre cette lettre afin qu'elle puisse nous être retournée aux fins du présent rappel.

Sincères salutations,

William N. G. Geaman, Jr.  
Directeur, Systèmes de qualité aux consommateurs

---

À REMPLIR PAR LE REVENDEUR

Pneu(s) inspecté(s) et remplacé(s) \_\_\_\_\_  
(date)

Sceau ou nom et adresse du revendeur

**Revendeur :** Veuillez fournir les renseignements demandés ci-dessus, joindre la lettre au formulaire de retour de garantie standard et retourner le tout avec le ou les pneus faisant l'objet de ce rappel.